

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 24 MARS 2014

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mmes Maria CLARET - Paulette DUPRAZ-OIHENART - Magali BARTHASSAT -
Anne JAGGI - Mme Catherine LEHMANN
MM. Gérard FONTAINE - André THEVENOZ - Andreas FABJAN –
Albin DELAVY –, membres

Secrétaire : Mme Manuela RABUNAL-PAZ

Excusés : M. Jean-Claude DENERVAUD

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 18h25. Il présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2014
2. Location de deux travées dans le Hangar collectif de la Coopérative des Efeuilles, pour une durée de 25 ans, renouvelable 3 fois, avec paiement d'avance du loyer soit un montant total de CHF 400'000.-.
3. Crédit d'étude de CHF 600'000.- en vue de la construction de deux immeubles de logements communaux.
4. Ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 110'000.- pour les travaux de réfection partielle du carnotzet.
5. Projet de Plan d'extraction n° PE 01-2013 – Communes de Soral et Laconnex
6. Projet de route de contournement
7. Communications de l'exécutif
8. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2014

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2014 a été accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Location de deux travées dans le Hangar collectif de la Coopérative des Efeuilles, pour une durée de 25 ans, renouvelable 3 fois, avec paiement d'avance du loyer soit un montant total de CHF 400'000.-

M. le président rappelle qu'une séance a eu lieu cet après-midi réunissant les Conseillers municipaux et M. Henri-Pierre Dupraz, président et M. Samuel Battiaz, vice-président de la Coopérative des Efeuilles pour répondre aux différentes questions des Conseillers municipaux relatives à la location par la Commune de deux travées dans le Hangar collectif de la Coopérative des Efeuilles pour une durée de 25 ans, renouvelable en 3 fois et avec le paiement d'avance du loyer soit une somme estimée de CHF 400'000.-. Il ouvre la discussion.

M. Andreas Fabjan souhaite préciser qu'il s'agit de CHF 400'000.- estimés, mais sous réserve que le coût réel soit moins important. Ceci est précisé dans le contrat de location. Pour la suite des aménagements intérieurs, il demande que la commission des travaux soit informée car il souhaiterait pouvoir suivre et évaluer que ce qui va être réalisé là-bas corresponde aux besoins réels et que l'on ne fasse pas quelque chose qui dépasse ce que l'on peut se

permettre.

M. Gérard Fontaine indique que c'est bien que quelqu'un de la commission puisse faire partie des discussions.

M. le président remercie M. Gérard Fontaine qui a investi beaucoup de temps et effectué un énorme travail sur ce projet. Il pourra fournir des explications sur les estimations reçues aux membres de la commission des travaux qui le désirent.

M. le président donne lecture à la délibération puis procède au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre g et l, de la loi sur l'Administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Commune de Soral de trouver des locaux adéquats pour les pompiers et la voirie communale, les locaux actuels étant trop exigus et difficile d'accès,

vu le manque de terrains communaux qui permettraient à la Commune de Soral de construire un hangar communal,

vu le courrier du 17 septembre 2013 de Monsieur François Longchamp, Conseiller d'Etat alors en charge du département de l'Urbanisme, dans lequel il a signalé qu'il envisageait favorablement l'intégration d'un local de sapeur-pompiers et d'un local voirie dans le Hangar collectif de la Coopérative des Efeuilles,

vu l'acceptation par le Conseil municipal dans sa séance du 14 octobre 2013 d'aller de l'avant avec ce projet,

vu les différentes séances de travail entre l'Exécutif et la Coopérative des Efeuilles,

vu le contrat de location de deux travées proposé par la Coopérative des Efeuilles pour une durée de 25 ans, renouvelable 3 fois, avec le paiement d'avance du loyer soit un montant total de CHF 400'000.-,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- 1. D'accepter d'octroyer un prêt, sans intérêt, de CHF 400'000.- à la Coopérative des Efeuilles correspondant à une avance sur la location de deux travées dans le hangar collectif de la Coopérative des efeuilles pour une durée de 25 ans,*
- 2. D'autoriser M. le Maire à signer le contrat de bail pour une durée de 25 ans, renouvelable 3 fois,*
- 3. De comptabiliser le prêt prévu au point 1, dans le compte des investissements puis de le porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif dans la nature 155.*
- 4. De prendre acte que ce prêt sera réduit de 1/25 chaque année, dès 2015, par la comptabilisation d'une charge correspondant au loyer annuel.*

3. Crédit d'étude de CHF 600'000.- en vue de la construction de deux immeubles de logements communaux.

M. le président indique que le montant de CHF 600'000.- nous a été communiqué par le bureau d'architectes qui a gagné le concours et correspond et au crédit d'étude pour la construction de deux immeubles de logements communaux. Ce bureau a également donné un chiffre estimatif pour les travaux qui se situent autour des CHF 8'000'000.-. Si l'on tient compte du prix d'achat du terrain, des frais d'enregistrement, des frais du PLQ et du concours le coût total de ce projet avoisinera les CHF 11'500'000.-.

Pour le financement, il est mentionné qu'il s'agit d'un investissement qui sera porté au patrimoine financier de la Commune. Il faudra fixer une séance avec différents organismes financiers pour avoir un estimatif du taux d'intérêt qui pourra nous être accordé pour le crédit de construction puis pour l'emprunt que la Commune devra contracter pour effectuer ces travaux. Le refinancement devrait se faire par les loyers qui seront encaissés. Les architectes vont effectuer un estimatif de ces loyers pour que ce projet ait un rendement minimum et ne coûte pas d'argent à la Commune.

Mme Catherine Lehmann demande si un tel projet est envisageable pour une petite commune qui a peu de rentrées.

M. le président répond que nous poursuivons un projet qui a été initié il y a de nombreuses années, ce projet qui doit aller de l'avant et ce n'est que maintenant que l'on connaît un prix proche de la réalité. C'est le projet de la Commune qui a été soutenu par le Conseil municipal actuel et antérieur. C'est un projet qui doit voir maintenant le jour. Il rappelle qu'il s'agit de gros montants car il y a également des normes à respecter, comme par exemple les normes minergie, mais que le tout se fait sous le contrôle de l'Etat.

Le vote de ce crédit d'étude va permettre de commencer à payer les premières factures qui seront adressées par le bureau d'architectes.

M. le président donne lecture à la délibération puis procède au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Commune de Soral de construire deux immeubles de logements communaux sur la parcelle n°10196 située route de Soral 310 à Soral,

vu l'aboutissement de la procédure du concours et le choix du bureau d'architecture qui va réaliser le projet,

vu la séance de l'exécutif avec ledit bureau du 29 janvier 2014,

vu le budget estimatif pour la construction et le crédit d'étude calculé par ledit bureau,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents

DECIDE

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 600'000.- en vue de la construction de deux

immeubles de logements communaux.

2. *De comptabiliser cette dépense prévue au point 1 directement à l'actif du Bilan dans le patrimoine financier.*
3. *D'intégrer cette somme au crédit d'engagement pour la construction des deux immeubles de logement qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous la rubrique 95.330.*

4. Ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 110'000.- pour les travaux de réfection partielle du carnotzet.

M. le président passe la parole à M. Gérard Fontaine qui a suivi ce chantier.

M. Gérard Fontaine indique, qu'au départ, des travaux plus importants avaient été prévus. Une priorisation a été faite pour ne réaliser que la partie qui concerne l'électricité, pour des raisons de sécurité, et la réfection du plafond qui est liée à la réfection de l'éclairage.

Mme Lehmann demande, si pour ces travaux, il est nécessaire de passer par un architecte.

M. Gérard Fontaine lui répond qu'effectivement il y a un architecte qui contrôle tout cela.

Un conseiller demande pourquoi doit-on refaire le plafond.

M. Gérard Fontaine lui répond que l'on double le plancher de la salle communale par la pose d'un plafond dans le carnotzet. Cela a été demandé car il y a des problèmes de sonorité et de poussières qui traversent depuis la salle communale si les deux salles sont louées en même temps.

Mme Anne Jaggi indique qu'avec M. Jean-Claude Denervaud, ils ont eu l'idée d'agrandir le local de rangement qui se situe derrière le carnotzet.

M. Gérard Fontaine lui répond que ce n'est pas prévu dans ce crédit.

M. Andreas Fabjan demande des renseignements sur l'avancement de l'étude de la faisabilité pour l'agrandissement de la salle communale.

M. Gérard Fontaine lui indique que rien n'a été fait pour l'instant car suite à une discussion au sein de l'exécutif, il y a beaucoup de projets qui sont en cours et ils manquent de temps. Les documents concernant une étude qui avait déjà été faite ont été retrouvés.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart suggère que, pour pallier au manque de place dans le petit local, des armoires pourraient être installées en attendant des travaux d'agrandissement du local.

Mme Anne Jaggi trouve l'idée intéressante mais coûteuse.

M. Albin Delavy demande si les poutres du plafond vont disparaître une fois le nouveau faux-plafond posé.

Il lui est répondu qu'elles seront visibles et que le nouveau faux-plafond sera posé entre les

poutres actuelles.

Mme Lehmann demande si, pour libérer de l'espace dans le local annexe au carnotzet, les tables seront stockées au nouvel hangar et est-ce que cela va signifier que chaque fois que quelqu'un en aura besoin, il faudra aller les chercher là-bas.

M. Gérard Fontaine lui répond qu'ils vont tâcher d'être le plus pratique possible. Les tables qui sont stockées dans le tiroir mécanisé resteront dedans.

M. le président rappelle qu'un nombre important de projets sont en cours. Tous ces projets ont un coût et il souligne qu'au niveau du budget on est plutôt serrés. Il est clair, qu'il va falloir définir des priorités et les finances de la Commune ne permettent pas de tout traiter en même temps.

M. Gérard Fontaine indique que nous sommes dans une situation où l'on récupère beaucoup de problèmes. Il y a le souci de l'école qui se profile. Elle a été laissée un peu de côté au niveau de l'entretien et le coût risque d'être important. Dans ce bâtiment tout ou presque est à refaire (l'isolation, les fenêtres, le toit, le chauffage électrique, etc).

M. le président complète en disant qu'il a été envisagé avec les architectes qui vont construire les deux immeubles communaux, qu'étant donné qu'une centrale de chauffe va être construite pour les immeubles, que cette dernière pourrait également servir à l'avenir pour alimenter le bâtiment de l'école et l'église. Mais avant cela, il va falloir effectuer dans le bâtiment de l'école les travaux mentionnés par M. Gérard Fontaine et il s'agira d'un projet qui coutera plusieurs centaines de milliers de francs.

M. Andreas revient sur la question car pour lui les deux projets sont liés. Il ne va pas accepter de voter ce soir CHF 110'000.- pour la rénovation partielle du carnotzet, et juste des travaux d'électricité, si dans quelques années on va devoir agrandir la salle communale ce qui va impliquer une réfection plus importante. Il estime qu'il s'agit de CHF 110'000.- véritablement gaspillés.

M. le président lui répond qu'il n'est pas d'accord avec son analyse car aujourd'hui, l'électricité telle qu'elle existe au carnotzet, c'est quelque chose de très obsolète, dans un très mauvais état et totalement désuet et même dangereux.

M. André Thévenoz est d'accord avec les propos de M. le président et rajoute que l'on est bien en dessous des normes et que l'on ne peut pas changer une ampoule sans faire sauter les fusibles.

M. le président complète en disant que le jour où la salle communale devra être agrandie, le carnotzet, tel qu'il est actuellement, va rester. Il fait partie du patrimoine de ce bâtiment et par conséquent, les travaux d'amélioration et de réparation prévus sont d'une grande utilité et les montants investis ne sont pas des montants gaspillés bien au contraire.

M. Andreas Fabjan souhaite rappeler deux chiffres car, selon lui, cela avait été discuté mais il lui semble qu'apparemment l'exécutif ne souhaite pas aller de l'avant. Il indique qu'il y a quand même des projets à Soral pour construire 100 logements dans les trois à cinq prochaines années, sachant qu'il y en a 220 aujourd'hui, ce qui est beaucoup. C'est une augmentation potentielle de la population de 30 à 40 %. Il pense que l'agrandissement de la salle communale n'est peut-être pas perceptible aujourd'hui mais, une fois que c'est 100 logements seront construits, cela va être plus que nécessaire et c'est le genre de projet qui prendra entre trois et cinq ans à aboutir. Il est d'avis qu'aujourd'hui c'est une erreur de se dire que parce qu'il y a effectivement beaucoup de choses qui arrivent en même temps à maturité, l'étude de

faisabilité, qui lui semble-t-il avait été acceptée par le conseil municipal il y a quelques mois, soit laissée de côté. Il réitère sa demande pour qu'elle se fasse car pour la vie du village c'est extrêmement important. Lorsqu'il met tout cela dans la balance, avec des douches ou des doubles mezzanines, etc, pour lui cet agrandissement est important.

M. le président l'interpelle en lui faisant remarquer qu'il ne faut pas tout mélanger.

M. Andreas Fabjan rappelle que l'exécutif mentionne qu'il n'y a pas assez d'agent pour agrandir la salle communale. Il ne trouve pas logique, qu'il y ait de l'argent pour certaines dépenses mais pas pour d'autres et il a fait part de son arbitrage entre ses deux dépenses.

A propos de la salle communale, Mme Paulette Dupraz-Oïhenart pense qu'il y a les Monuments et Sites qui ont également quelque chose à dire dans ce projet.

Il est rappelé que le montant de ce crédit d'étude a été porté au plan des investissements mais qu'il n'a pas été voté par le Conseil municipal.

Mme Magali Barthassat indique qu'au niveau des priorités, il lui semble plus important d'effectuer les travaux à l'école que d'envisager d'agrandir la salle communale.

M. le président lui répond qu'il s'agit d'un débat important qui devrait avoir lieu au sein du municipal, mais pour ce soir, il souhaite recentrer les discussions sur les travaux de rénovation partielle du carnotzet. Il a bien entendu la remarque faite par M. Andreas Fabjan, dont le souci est que de l'argent va être investi pour rien mais, il rappelle, que cela fait plusieurs mois qu'il y a des problèmes graves d'électricité dans ce carnotzet et qui peuvent créer de graves risques liés à la sécurité.

M. Andreas Fabjan propose un amendement par rapport à ce projet et que l'on vote ce soir que les travaux d'électricité qui sont strictement indispensables en raison des risques liés à la sécurité et que l'on fasse rien au niveau de la peinture, des faux-plafonds etc.

M. le président lui répond que si les travaux d'électricité sont effectués, l'éclairage va être changé et que celui qui est prévu sont des spots entre les poutres et que par conséquent pour les faire tenir, il faut mettre un support qui fera également office de faux-plafond.

Mme Maria Claret rappelle que, lors d'un précédent Conseil municipal, une priorisation des travaux urgents dans le carnotzet avait déjà été faite. Elle ne souhaite pas que l'on revienne sans cesse sur ce qui a déjà été discuté. Elle rajoute qu'il y a une logique dans les travaux urgents à réaliser et que certains doivent se faire en même temps. La pose du faux plafond est plus que nécessaire car elle a vu beaucoup de saleté tomber à travers les poutres du carnotzet quand il y a des mouvements dans la salle communale, ce qui n'est pas du tout hygiénique et cela aurait dû être corrigé depuis longtemps. Par rapport aux discussions relatives aux autres travaux à entreprendre dans la Commune, certaines choses sont restées bloquées depuis longtemps et maintenant beaucoup de choses démarrent. Il faudra donc absolument mettre des priorités.

M. André Thévenoz indique qu'il y a quelques années déjà, il avait demandé à un électricien de chiffrer le coût pour refaire l'éclairage dans le carnotzet. Il ne se rappelle pas du montant précis mais qu'il s'agissait déjà d'une somme importante rien que pour mettre aux normes l'électricité.

M. Albin Delavy est d'avis qu'il s'agit de montants relativement importants mais que le carnotzet est comme « un cœur » dans le village. Il est très utilisé par les associations et les particuliers et que tout le monde aime y organiser des soirées. Il a lui-même été secoué lors

d'une manifestation et il pense que les travaux d'électricité et de faux plafond doivent être faits. Il comprend aussi ce qu'a dit M. Andreas Fabjan et qu'il faudra penser à l'agrandissement de la salle communale mais cela sera quelque chose qui va prendre, d'après lui, des années. Dans l'immédiat, on ne peut de toute façon pas rester avec le carnotzet tel qu'il est. Il est d'accord pour faire les travaux qui sont proposés et qui sont pour lui des travaux minimums et il estime, qu'en parallèle, il faudrait penser que la population va augmenter et que quelque chose devrait être fait. Les deux projets ne sont pas en conflit selon lui.

M. le président interpelle le Conseil municipal en disant que maintenant que l'on parle d'agrandissement, il va falloir sérieusement envisager l'agrandissement des locaux de la Mairie car on commence vraiment à manquer de place et à être les uns sur les autres. Il y a un appartement à côté des locaux de la Mairie et le jour où le locataire partira, il va falloir se poser la question de l'opportunité de d'agrandir nos locaux. Nous arrivons à un tournant de l'histoire de notre Commune, où pendant des années peu où rien ne s'est passé, où les projets qui devaient démarrer n'ont pas démarré, et maintenant cela se développe d'un coup et il va falloir suivre et faire face à tous ces changements. Le Conseil municipal devra, en temps voulu, décider où mettre les priorités, si c'est l'école, les locaux de la Mairie, l'agrandissement de la salle communale, etc.. Il lui semble évident que la Commune n'aura pas les moyens de tout entreprendre au même temps.

M. Albin Delavy souhaite rajouter que, dans son idée, il effectivement important de lancer les études, même si elles coûtent quelque chose, pour que l'on ait des chiffres qui soient dans la réalité lorsqu'il faudra prendre des décisions et voter des projets.

M. le président propose que ces points soient discutés en commission des bâtiments, et que des priorités claires soient définies. Le travail consisterait à établir une liste des projets à venir avec des estimatifs de coûts puis de les présenter au Conseil municipal. Il invite donc la commission et son président à organiser sans tarder des séances.

Mme Claret indique que, pour elle, l'agrandissement de la salle communale n'est pas prioritaire et que la Commune de Laconnex a, si cela était nécessaire, à disposition une grande salle qui pourrait être louée. Par contre, l'agrandissement des bureaux de la Mairie est une priorité. Elle avait déjà fait la demande pour que l'appartement à côté des bureaux ne soit plus loué mais n'avait malheureusement pas été entendue. Il y a maintenant plus de personnes qui travaillent dans les locaux, des nouveaux besoins qui arrivent et il y a vraiment un manque de place pour fonctionner.

M. le président rajoute qu'il a été informé par l'Association des Communes genevoises, en fin d'année 2013, de la nouvelle procédure de demande des cartes d'identité auprès des communes. En effet, dans le cadre de l'adaptation de la loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses (IDi 143.1), une procédure électronique destinée à remplacer celle utilisée jusqu'à présent va devoir être mise en place. Il s'agit d'une solution informatisée pour la vérification et la transmission des données nécessaires pour effectuer les pièces d'identité. Les administrations doivent alors s'équiper d'un poste à la réception, d'un scanner spécifique et d'une tablette tactile pour la numérisation des signatures.

M. le président poursuit en disant que, suite aux informations prises auprès du Service intercommunal d'informatique des Communes genevoises, les dites installations devraient être opérationnelles avant la fin de cette année. En l'état actuel, le comptoir de la réception de la Mairie est trop petit et pas adapté pour accueillir cette nouvelle installation et donc le besoin d'avoir un guichet devient une réelle nécessité.

M. le président indique qu'il envisagerait bien la création de ce guichet dans le petit bureau occupé par la Secrétaire générale mais au vue de la configuration actuelle des locaux, il n'y a

pas de place pour lui aménager un autre bureau ailleurs. Il prouve par ceci que le besoin d'agrandir les locaux de la Mairie est une priorité et qu'en cas de départ du locataire actuel, l'appartement à côté des bureaux de la Mairie ne serait vraisemblablement plus reloué.

M. Albin Delavy indique qu'un inventaire des besoins doit être fait pour pouvoir établir les priorités.

Après toute cette discussion très intéressante, M. le président recentre le débat et revient sur les travaux de rénovation partielle du carnotzet qui est le point à l'ordre du jour de cette séance et pour lequel le Conseil municipal doit se prononcer et demande s'il y a encore d'autres remarques.

Plus personne ne désirent prendre la parole, il donne lecture à la délibération puis procède au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'Administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité d'effectuer des travaux de réfection des installations électriques devenues obsolètes et de la peinture et faux plafond du carnotzet,

vu les différentes séances de travail de l'exécutif avec l'architecte responsable des travaux,

vu les offres et devis reçus pour la réalisation des travaux,

vu les discussions lors de la Commission des finances du 17 septembre 2013 et du Conseil municipal du 23 septembre et du 14 octobre 2013,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, par 8 oui et 1 abstention,

DECIDE

- 1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 110'000.- pour les travaux de réfection partielle du carnotzet.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements dans la rubrique 08.503, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331 des années 2015 à 2024.*

5. Projet de Plan d'extraction n° PE 01-2013 – Communes de Soral et Laconnex

M. le président commente l'article paru sur la Tribune de Genève de ce jour avec comme titre : « *Un projet de gravière inquiète à Laconnex et Soral* ». Il se dit particulièrement surpris par cet article car il articule la position de la Commune de Soral sans que personne à ce jour ne se soit encore prononcé. De plus, il fait référence à des montants que la Commune n'a pas connaissance.

M. le président informe le Conseil que le Service de géologie, sols et déchets du Canton de Genève a adressé à la Commune de Soral le projet de plan d'extraction n° PE 01-2013 – Commune de Soral et Laconnex avec le rapport technique d'enquête préliminaire d'impact sur l'environnement du 23 décembre 2013.

Il indique que ce projet s'inscrit dans le plan directeur des gravières qui en son temps a été accepté par la Commune de Soral.

M. le président a pris des renseignements auprès dudit Service de l'Etat et explique qu'il ne s'agit pas ce soir de demander au Conseillers municipaux de voter mais de fournir des éventuelles remarques et observations sur ce projet. Il informe le Conseil qu'il a rencontré le Maire de Laconnex et donne l'information de la position prise par le Conseil municipal de la Commune de Laconnex.

Il fait un tour de table et demande à chaque Conseiller municipal de s'exprimer.

M. Gérard Fontaine, Mme Maria Claret, Mme Magali Barthassat, M. André Thevenoz, M. Andreas Fabjan et Mme Anne Jaggi indiquent qu'ils ne s'opposeraient pas à ce projet. Ils trouvent que cela va dénaturer le paysage mais ils entendent rester cohérents et souhaitent appliquer un traitement équitable par rapport à toutes les autres demandes d'extraction qui ont déjà été acceptées. Cependant, ils ont fixé des conditions que l'exploitant de ce site doit absolument respecter, à savoir :

- **La sécurisation du Chemin des Ecoliers** : elle doit se faire en accord entre l'exploitant et la Commune, ce chemin étant emprunté quotidiennement par de nombreux écoliers.
- **La durée d'exploitation** : elle sera la plus courte possible, une date de fin sera annoncée dès le début de l'exploitation.
- **La fermeture du périmètre et renaturation du site** : elle sera réalisée par l'exploitant se fera dans les meilleurs délais possibles.

M. Andreas Fabjan demande à la Commune de se renseigner sur les autres périmètres qui sont encore ouverts et qui « semblent jamais se refermer »

Mme Catherine Lehmann, M. Albin Delavy et Mme Paulette Dupraz-Oihenart se disent défavorables à ce nouveau plan d'extraction et condamnent le fonctionnement actuel des gravières. Ils indiquent que trop de dénaturations « soit disant temporaires » ont déjà été accordées, que l'on a déjà beaucoup donné autour de Soral et depuis longtemps et que cette extraction va rendre ce site plus étanche.

Une lettre avec ces remarques sera adressée au Service concerné de l'état dans les prochains jours.

M. André Thévenoz demande si cela va impacter financièrement la Commune.

M. le président lui répond qu'il n'a pas le chiffre précis mais que cela rapporte quelque chose à la Commune.

6. Projet de route de contournement

M. le président indique que suite à la demande du Conseil municipal d'avancer sur ce dossier,

une séance a eu lieu avec M. Michel Savary du bureau Trafitec Ingénieurs Conseils SA.

M. Michel Savary nous a informé qu'il s'agissait du bon moment pour Soral de faire part de son projet de route de contournement. En effet, au sein de l'Etat de Genève, ils commencent à établir le calendrier pour l'adoption d'une nouvelle hiérarchie routière et le but serait d'inscrire le projet de route de contournement dans cette nouvelle hiérarchie.

M. le président indique que la question qui se pose ce soir est de savoir si le Conseil municipal souhaite aller de l'avant dans l'étude de ce projet. Cette étude consisterait en la constitution d'un dossier par ladite entreprise à envoyer à l'Etat de Genève et qui pourrait avoir la forme d'un courrier de la Commune mettant l'accent sur la décision du Conseil municipal. Il serait accompagné d'un rapport technique contenant :

- un schéma du contournement pressenti y compris des variantes du tracé possibles mais pas trop.
- les flux de trafic, actuels et futurs avec ce contournement.
- Quelques coupes-types.
- Quelques esquisses de faisabilité (par exemple l'accrochage du futur contournement à la route de Soral)
- Une estimation sommaire des coûts de construction.
- Quelques photos du parcours pressenti.
- Une image directrice du village (extrait du PDCom ou équivalent).[^]
- Un extrait de l'Etude multimodale de la Plaine de l'Aire établie par le Canton, mentionnant une future Navette TC entre Valleiry et Bernex, qui pourrait grandement profiter du contournement de Soral.
- Les limites de la Zone agricole, Zones de vignobles...

Un budget de CHF 15'000.- serait nécessaire pour constituer ce rapport technique.

M. le président poursuit en disant que ce montant n'est pas prévu au budget de fonctionnement de cette année et c'est pour cela que ce point est à l'ordre du jour. Il ouvre le débat.

Mme Anne Jaggi trouve bien que l'on parle de Viry et que l'on discute avec eux car ils ont également envie de faciliter les accès.

M. Andreas Fabjan indique qu'il fait actuellement l'expérience de la route du Faubourg sur la partie haute avec les croisements aux Chavannes, etc et il trouve que les aménagements qui ont été fait pour les véhicules par le bureau Trafitec Ingénieurs Conseils SA sont vraiment très mauvais. En effet, il n'est pas possible de se croiser, les automobilistes deviennent fous, ils attendent et cela induit une nervosité et une accélération. Les aménagements ne les calment pas et prendre 5 minutes pour faire 50 mètres est très énervant.

M. le président lui répond que le but de ses aménagements est de décourager les automobilistes qui empruntent cette route tous les matins et de les inciter à passer ailleurs.

Mme Anne Jaggi est stupéfaite des propos tenus par M. Fabjan car elle est à pied tous les matins et ces aménagements sont très utiles et nécessaires pour la sécurité des piétons et qu'il n'avait pas été souhaité de faciliter le passage des véhicules mais bien ceux des piétons.

M. le président complète en disant que, le jour où la route d'évitement sera opérationnelle, le village pourra alors sûrement retrouver sa configuration d'alors et il pense même que les potelets pourraient être enlevés. Le bureau Trafitec Ingénieurs Conseils SA a l'avantage d'avoir fait tout ce qui a été réalisé à Soral à ce jour et, si un autre bureau était mandaté, il

aurait besoin des données antérieurs qu'il devrait demander au dit bureau. M. le président estime que le bureau Trafitec Ingénieurs Conseils SA est compétent pour aller de l'avant avec ce mandat.

M. Albin Delavy est totalement favorable pour ouvrir ce crédit.

M. le président indique qu'il s'agit ce soir d'avoir le préavis du Conseil municipal. Si après le tour de table, il est majoritairement favorable, étant donné qu'il n'y a pas de ligne prévue au budget 2014 pour ces frais, il faut alors préparer une délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour l'année 2014 et le voter lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Andreas Fabjan souhaite ajouter, qu'il serait pour, si, pour autant que cela soit possible et il sait que cela se fait de plus en plus dans des questions d'urbanisme et là il s'agit tout de même d'un projet qui aura un impact sur tout le village et son environnement, de faire un mandat d'étude parallèle. Il s'agirait de mandater deux ou trois bureaux afin que le Conseil municipal ait des choix différents qui lui soit soumis et pas que celui d'un seul bureau et qu'il puisse ainsi élargir un peu l'esprit. Le bureau Trafitec Ingénieurs SA a l'avantage de connaître le village mais peut-être que quelqu'un d'extérieur a aussi une autre vision du village et d'autres idées. Dans tous les cas, en ce qui le concerne, ce qui a été fait s'agissant des aménagements dans le village, ne l'a pas convaincu et il souhaiterait que l'on élargisse un peu l'offre au niveau des mandataires.

M. le président rappelle qu'à ce stade, ce que le dit bureau nous propose pour le montant de CHF 15'000.-, est de pouvoir déposer un dossier qui tienne la route auprès de l'Etat de Genève. Il estime que pour monter ce dossier, il faut aller de l'avant avec le dit bureau et que certainement après, si l'Etat rentre en matière dans un avenir relativement proche, il sera alors indispensable de faire appel à deux ou trois bureaux pour avoir plusieurs variantes mais cela aura un coût.

Mme Catherine Lehmann rappelle qu'un projet de tracé qui avait été fait il y a quelques années par le dit bureau à titre gratuit.

M. le président lui indique qu'il s'agissait certainement à cette époque « d'une esquisse » qui venait compléter la fin des travaux de sécurisation. Maintenant, nous devons déposer un projet plus conséquent, qui va plus loin et qui doit être plus réfléchi et abouti. Il s'agira d'un projet qu'il faudra compléter et qui donnera certainement lieu à beaucoup de débats.

M. Gérard Fontaine indique que le projet qui avait été déposé et qui avait été vu faisait partie d'un groupe d'autres projets qui n'avaient pas été vus à l'époque mais auxquels il a pu avoir accès récemment lors de la venue de M. Michel Savary. En son temps, le choix avait été fait d'en communiquer qu'un seul mais M. Michel Savary avait proposé d'autres variantes.

M. le président complète en disant qu'il souhaiterait aller beaucoup plus loin que ce qui avait été fait et qu'il lui faudrait, pour cela, le consentement du Conseil pour pouvoir dépenser le montant mentionné.

M. Andreas Fabjan rajoute qu'il est absolument pour voter ce crédit mais qu'il souhaiterait quand même que la Maire prenne contact avec les exécutifs des autres communes pour savoir s'il y a d'autres bureaux avec eux. Il n'est pas convaincu par le travail réalisé par le dit bureau et il maintient sa demande pour que d'autres bureaux soient contactés déjà pour réaliser ce premier échelon.

M. le président lui répond et répète qu'à ce stade du projet, il ne souhaite plus perdre de

temps et que pour lui le bureau Trafitec Ingénieurs SA est capable pour rendre ce premier rapport.

Au vue des discussions, Mme Paulette Dupraz-Oïhenart demande, si à ce stade, tout le monde est au moins d'accord avec l'idée d'une route d'évitement ou pas.

M. le président lui répond que sur le principe d'une route d'évitement, il lui semble que tout le monde s'était déjà prononcé favorablement et avait demandé à l'exécutif d'avancer sur ce projet, chose qui a été faite. Il poursuit son tour de table.

Mme Anne Jaggi indique qu'elle est favorable.

M. André Thévenoz indique qu'il est tout à fait favorable à ce crédit budgétaire supplémentaire pour 2014. Il est content qu'il ait enfin quelque chose de concret qui se fasse pour cette route d'évitement autre que des traits de crayon sur un bout de papier et se dit très enthousiaste pour ce projet.

Mme Malagie Barthassat et Mme Paulette Oïhenart partagent le même avis.

Mme Catherine Lehmann va peut-être s'abstenir et ne souhaite pas que ce soit un ingénieur qui prépare quelque chose juste pour préparer quelque chose. Elle avait trouvé cela décevant que tous les habitants aient reçu la première variante.

M le président la rassure en disant qu'il a beaucoup travaillé avec ledit bureau car il a participé à toutes les séances qui ont eu lieu pour les aménagements du village et il trouve qu'il s'agit de professionnels et que le bureau est très sérieux. Il trouve qu'elle ne devrait pas rester bloquée sur cette « esquisse gratuite » qui avait été faite et envoyée et il pense qu'il n'est pas possible de réaliser un projet sérieux sans un budget. C'est pour cela qu'aujourd'hui, ledit bureau procède différemment et qu'il énumère les tâches et chiffre le coût pour l'établissement d'un dossier complet à remettre à l'Etat. Il rajoute, qu'actuellement, il y a un Conseiller d'Etat qu'il sent favorable à ce projet suite aux discussions qu'il a eu avec lui et il faut déposer, dans délais assez courts, ce dossier.

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart lui demande quel serait le délai.

M. le président lui répond que d'après les éléments reçus par ledit bureau, le Grand Conseil devrait être saisi de cette proposition en septembre 2014. Il tient à préciser que pour tous les éléments fournis et les séances de travail déjà organisées, ledit bureau ne va pas nous facturer les heures effectuées.

Mme Maria Claret indique que tout ce qui peut être fait pour faire avancer ce projet de route de contournement doit être fait et se dit plus que favorable à ce dossier. Elle rajoute qu'elle a confiance dans ledit bureau, qu'il a pris l'initiative de nous contacter car il travaille également pour d'autres communes et qu'avec le changement du Conseil d'Etat, il estime qu'il s'agit vraiment du bon moment et que l'on aura une chance de voir inscrire ce projet dans la nouvelle hiérarchie routière de l'Etat.

Plus personne de désirant prendre la parole et au vue de la position favorable du Conseil municipal, M. le président conclut en disant qu'une délibération pour le vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2014 de CHF 15'000.- sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

7. Communications de l'exécutif

Pin's de la Commune de Soral

Des pin's de la Commune de Soral ont été commandés et un a été distribué à chaque Conseiller municipal.

Parcelle 10197 de la Commune de Soral – Consorts Baudit

M. le président indique qu'il a reçu un courrier de Maître Jean-Luc Ducret, qui représente le Consorts Baudit et, qui propose à la Commune de Soral l'achat de la petite parcelle de terrain qui se trouve entre celle de M. Joseph Fontaine et nôtre terrain communal sur lequel les deux immeubles communaux vont être construits.

M. le président donne lecture au courrier reçu et demande l'avis du Conseil municipal sur l'offre de vente formulée à savoir un prix de CHF 850.-/m² pour une surface de 565 mètres carrés soit au total environ CHF 500'000.- pour cette acquisition.

Mme Paulette Duprz-Oihenart demande si cette acquisition est nécessaire pour notre projet.

Il lui est répondu que non, qu'il s'agirait d'un bout de jardin supplémentaire à disposition des futurs locataires et cela rajouterait un coût supplémentaire à notre projet. Il y aurait également plus de surfaces extérieures à entretenir.

M. le président rappelle qu'un PLQ a été fait sur l'ensemble de ces parcelles.

M. Andreas Fabjan indique que cette parcelle n'est pas utile pour la Commune. C'est éventuellement la ou les personnes qui maîtrisent les terrains à côté qui pourraient être intéressées.

Monsieur le Maire passe au vote. La proposition d'achat est refusée par 7 non, 1 oui et 1 abstention.

Tags

Il est indiqué que plusieurs échanges de courriers ont eu lieu avec l'Etat de Genève. Ce dernier nous a répondu qu'il ne disposait malheureusement pas de ligne budgétaire pour enlever les Tags. Nous lui avons suggéré de mettre de la végétation pour recouvrir ce mur et ainsi limiter les incivilités. Il nous a indiqué que cette dernière ne serait pas viable pour des questions de nature du sol et forte exposition au soleil.

Puis, un matin, il été constaté que l'Etat avait procédé au nettoyage de ce mur en faisant repeindre les parties taguées.

Avant l'intervention de l'Etat, il avait été demandé à l'entreprise Novatech SA de nous chiffrer le coût des travaux, le montant de leur devis était de plus de CHF 14'200.-

Après les travaux, la Commune a reçu un courriel de l'Etat l'informant qu'il s'agissait d'une démarche à bien plaire et, qu'en cas de récurrence, il leur serait impossible de reconduire une autre action de ce type pour des questions de restrictions budgétaires.

M. le président rajoute que nous avons reçu notre nouvelle balayeuse et que cette dernière

est équipée d'un jet à haute pression. Si cela s'avérait nécessaire, notre employé pourrait essayer d'enlever les Tags assez rapidement.

Construction de deux immeubles de logements communaux – coût du concours

M. le président indique que l'entier des factures concernant le concours pour la construction de deux immeubles de logement communaux a été reçu. Le montant total dépensé s'élève à CHF 163 748.70. Le montant qui avait été prévu au budget 2013 n'était que de CHF 60'000.- ce qui représente un dépassement du budget de CHF 103'748.70. Ce dernier va figurer comme un dépassement important des charges de fonctionnement dans les des comptes 2013.

M. Andreas Fabjan demande si ce montant fera partie du projet.

Il lui est répondu que ce montant sera intégré dans le calcul que fera le bureau d'architectes pour déterminer le coût global du projet et les futurs loyers. Mais, étant donné qu'aucune délibération n'a pas été votée pour ce projet et qu'il figure au compte de fonctionnement de l'année 2013, il sera « amorti » en une seule fois.

Mme Magali Barthassat demande quel genre de factures est compris dans ce montant.

M. le président lui indique qu'il s'agit de l'entier des factures relatives au concours comme par exemple les honoraires du bureau d'architecte, les prix remis aux trois premiers concurrents, les honoraires des membres du jury, etc.

Projet à la villa Fleury – « Festival Soral Ose l'Art »

M. Gérard Fontaine indique qu'il s'agit d'une idée qui était en gestation depuis pas mal de temps avec Messieurs Jo Fontaine et Martin Staub. Ils ont décidé de se lancer avant que la villa Fleury ne soit démolie et d'utiliser les lieux à disposition pour y créer un festival basé sur des expositions de peinture.

La base est de créer des expositions dans ladite villa et de faire d'autres choses autour de cela comme par exemple des projections de cinéma, des petits concerts, des petits apéros, des rencontres, etc.

D'un point de vue financier, ils ont prévu de ne rien demander à la Mairie à part ce qui resterait sur le budget de la culture. Ils souhaitent que ce Festival soit autofinancé et cherchent des sponsors. La contribution de la Commune devrait se limiter à la prise en charge des tous-ménages et des frais relatifs à un apéritif.

L'idée est de garder un peu de nostalgie dans cette villa et de créer quelque chose autour. Un site, un logo, un comité, etc ont déjà été créés, il s'agira d'une belle aventure. Un flyer correspondant au 1^{er} tout-ménage, est distribué à l'ensemble des Conseillers municipaux.

M. Gérard Fontaine poursuit en disant qu'ils vont essayer de mettre les images qui seront filmées sur un DVD qui pourrait être mis en vente.

Ils ont également l'idée, avec M. Blaise Fontaine, de faire une performance sur la villa même et soumettront un projet à l'autorisation du Maire et puis à l'autorisation de l'Etat. Il s'agirait de peindre l'entier de la maison en bleu soit par les élèves soit par les personnes présentes et cela sur une durée de plusieurs jours. Cela serait le lancement de ce Festival et la presse

risquerait d'en parler pour amener un peu de monde.

M. Fontaine convie ensemble des Conseillers municipaux à venir et à participer à ce Festival. Il s'agira d'une manifestation dont le manifeste figure sur le site internet et qui sera basée sur l'art, la fête et l'amitié.

M. Albin Delavy poursuit en disant qu'il y aura une exposition pendant 15 jours puis rien pendant une semaine pour démonter l'exposition et remonter la nouvelle. Il y aura des événements qui viendront se greffer autour. Ils ont entre autres, le projet d'inviter plusieurs peintres de la région pendant une période donnée, de les installer à différents endroits du village pour qu'ils réalisent une œuvre de ce qu'ils voient. Comme il existe la journée de la musique, Soral organiserait la journée de la peinture. Il indique qu'à la fin de la période donnée, il y aurait un prix, financé par la Commune et décerné par les visiteurs à l'œuvre la plus méritante. M. Delavy demande si M. le Maire serait d'accord de financer ce prix.

M. Gérard Fontaine lui répond qu'à l'heure actuelle il s'agit plutôt d'une communication qui est faite et pas d'une demande.

M. le président indique qu'ils devront chiffrer les besoins avant qu'il puisse se prononcer.

M. Delavy souhaiterait avoir l'avis du Conseil municipal sur cette manifestation.

Dans la globalité, ils ont un avis très positif sur ce projet.

M. le président demande si le fait de peindre la maison en bleu ne les dérangerait pas. En ce qui le concerne, et pour autant que l'Etat donne son autorisation, cela ne le dérangerait pas.

Il est précisé que tant qu'il n'y a pas d'autorisation de démolir, il sera très improbable que l'Etat se prononce favorablement.

Lignes TPG K et L

M. le président indique que les Maires des communes concernées ont été reçus par le Conseiller d'Etat, M. Luc Barthassat et ses services. Chacun à son tour, ils ont pu exprimer les attentes de chaque commune, car elles sont toutes solidaires mais n'ont pas toutes les mêmes besoins.

Il a été relevé que le tracé actuel du « K » convient très bien à certaines communes et ne leur pose aucun problème qu'il ne passe plus dans le village de Bernex.

La Commune de Bernex, qui était également présente, a défendu sa position car selon les comptages qui avaient été faits, il y avait plus de 600 bus par jour qui traversaient la commune et il n'y a plus que 300 actuellement.

M. le président a communiqué les attentes de nos communiens qui souhaiteraient pouvoir se rendre au centre de Bernex comme au paravent. Il a suggéré de supprimer plutôt quelques navettes qui tournent toute la journée pour pouvoir ainsi rétablir le passage du « L » à certaines heures par le centre du village.

Ils ont également parlé des retards de la ligne « L », tôt le matin et qui sont dus à l'intense trafic et qui font que les enfants arrivent en retard à l'école. Ces propos ont été entendus et seront étudiés par les services concernés de l'Etat de Genève.

M. le président indique qu'ils seront de nouveau reçus au mois de juin par le Conseiller d'Etat, M. Luc Barthassat et ses services et qu'ils leur communiqueront la décision qu'ils auront formellement prise. Ils ont évoqué différentes options, comme le passage du « L » à des heures bien définies uniquement au centre de Bernex, la création d'une ligne de bus sur la route de Chancy pour qu'il ne soit plus dans le bouchons le matin, etc.

Il a également informé le Conseiller d'Etat qu'en parallèle, une pétition circulait et allait arriver dans ses services. Il lui a aussi expliqué que la Commune de Soral a mis plusieurs années pour avoir une ligne de bus passant par Bernex et qu'il trouvait scandaleux, que deux ans après sa mise en service, elle soit retirée.

Il conclut en disant qu'évidemment pas tous les communes l'ont suivi car elles avaient d'autres opinions et comprenaient la position de Bernex.

M. le président mentionne qu'il y a actuellement des travaux au centre de Bernex et que la circulation sur la rue principale se fait en sens unique. Il présage qu'étant donné qu'ils vont tester la circulation en sens unique pendant quelques temps, par la suite, une demande pourrait être faite à la population pour le maintien de ce sens unique et par conséquent le bus ne pourrait plus emprunter le centre de Bernex.

M. Andreas Fabjan regrette que toute cette nouvelle mise en place ait été faite sans la consultation et l'avis préalable des petites communes.

M. le président indique que tous ces éléments ont été dits et ont été entendus. Tout le monde était présent et a pu être entendu. Il y a toute une palette de propositions qui vont être analysés et en fonction des analyses qui seront faites et une réponse sera communiqué lors de la séance prévue en juin comme déjà indiqué.

8. Divers

Demande de subvention de l'Orchestre Symphonique Suisse des Jeunes

Mme Paulette Dupraz-Oihenart indique qu'une lettre a été reçue de l'Orchestre Symphonique Suisse des Jeunes, dans lequel joue une jeune fille de Soral, Mme Aurélie Bernet, et qui demande une petite subvention pour le fonctionnement de l'Orchestre qui tourne dans toute la Suisse. Elle relaie leur demande car elle a écouté leur CD et trouve que ce qu'ils font est vraiment très bien.

M. le président indique que la Commune a toujours accepté de soutenir les jeunes soraliens qui font quelque chose qui sort de l'ordinaire.

Mme Claret demande s'ils cherchent des places pour faire des représentations et qu'ils pourraient venir jouer un jour éventuellement.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart lui répond qu'actuellement ils donnent des représentations à Zurich et qu'ils jouent plutôt dans des grandes salles.

M. le président indique que des subventions ont déjà été versées à d'autres jeunes méritants dans la Commune, comme par exemple dans le domaine du sport, et qu'il serait favorable dans ce cas également. Il s'agit de déterminer le montant.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart propose entre CHF 500.- et CHF 1'000.- mais elle ne sait pas.

M. Andreas Fabjan indique qu'il est assez favorable pour les demandes de soutien qui sont, soit pour un projet particulier, soit sous forme d'une récompenses lorsque quelqu'un a fait un résultat particulier. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une demande de subvention comme elle est faite, juste pour tourner, s'il n'y a pas de prestation qui existe, il trouve cela un peu bizarre comme démarche.

Il lui et répondu qu'ils demandent à Soral car il y a cette jeune soraliennne qui joue dans l'Orchestre.

M. le président indique que chaque année la Commune fait des dons en fin d'année et que cette subvention pourrait faire partie de la liste des dons qui sont effectués.

Mme Maria Claret souhaiterait pouvoir lire le dossier de demande de subvention reçu avant de se décider sur le montant.

M. le président indique qu'il faut faire un vote de principe et que pour le montant il ne souhaite pas décider tout seul.

M. André Thévenoz indique qu'ils risquent de refaire leur demande chaque année.

M. le président lui répond qu'il faudra voir au cas par cas et que l'on part sur le principe que cela fait partie du montant global des dons prévus au budget de fonctionnement de chaque année et il demande aux Conseiller municipaux de voter sur leur volonté de leur faire un don de CHF 500.-.

Le Conseil municipal a accepté cette proposition à l'unanimité.

Spectacle « Cabaret Frimousse »

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart souhaite donner des informations sur l'organisation du spectacle « Cabaret Frimousse »

Elle indique que la Commune de Soral s'occupera du spectacle du samedi 17 mai 2014. Le spectacle durera un peu moins d'une heure et débutera à 17h00. Elle demande l'aide aux Conseillers municipaux et leur propose de se voir dès 16h00 pour organiser un goûter et fournir des brownies, cakes ou autre chose pour les enfants car il s'agit d'un spectacle qui s'adresse plutôt aux enfants.

M. Gérard Fontaine indique que ce spectacle et celui qui aura lieu au moins d'août seront intégrés dans le « Festival Soral Ose l'Art » mais ceci ne change rien à l'organisation.

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart rajoute que les réservations pourront se faire par email chez une personne de Laconnex car il leur a été reproché, lors de l'organisation du dernier spectacle, de ne pas avoir eu de réservations. Par ce biais, ils pourront mieux estimer le nombre de participants et ainsi adapter les préparatifs pour le goûter. Elle demande à M. Albin Delavy de bien vouloir s'occuper de la publicité pour ce spectacle et à M. Gérard Fontaine s'il y déjà reçu l'affiche par email.

M. Gérard Fontaine lui répond par la négative.

Sortie des Aînés

Mme Maria Claret indique que la sortie des Aînés aura lieu le 19 juin 2014 et que la destination choisie avec M. le Maire est la ville d'Evian et les alentours. Elle attend encore de recevoir tous les éléments relatifs à ce déplacement et donnera plus d'informations ultérieurement.

Soirée d'été 2014

Mme Maria Claret mentionne que pour la « Soirée Jazz » du 22 août 2014, elle peut avoir le même Orchestre. Elle souhaite garder le même principe de soirée que les années précédentes où le bénéfice sera donné à l'école au Burkina Faso. Elle demande aux Conseillers municipaux de l'aide pour l'organisation de cette manifestation et accueille volontiers de nouvelles idées pour agrémenter cette soirée. Elle va discuter avec M. Gérard Fontaine pour l'intégrer dans le programme du « Festival Soral Ose l'Art ».

Accès au Tennis Club de Soral

M. André Thévenoz estime que l'accès au Tennis Club de Soral est dangereux pour les personnes qui descendent de la Feuillée et qui veulent tourner pour aller au Tennis Club de Soral d'autant plus qu'il y avait des piquets à neige qui avaient été mis mais qu'il a ôté pour permettre aux personnes de tourner en une seule fois.

Ils se sont également aperçus qu'il n'y avait plus de panneau signalétique pour indiquer la direction du Tennis Club de Soral et il ne sait pas très bien à quel endroit il pourrait être mis.

M. le président lui suggère de s'occuper de ce dossier et de venir avec une proposition.

M. André Thévenoz indique qu'il lui semble que ce panneau a été enlevé lors des travaux de construction de la piste cyclable par l'Etat et qu'ils ont oublié de le remettre.

Sécurisation de la route du Faubourg et chemin du Creux-de-Boisset

M. Andreas Fabjan demande des informations sur l'avancement du projet de traçage au sol de sécurité de la route du Faubourg et de la route du Creux-de-Boisset.

M. le président lui indique qu'il est en stand-by pour l'instant.

M. Andreas Fabjan estime qu'il s'agit pourtant de quelque chose qui avait été décidée et il aimerait bien que cela avance.

M. le président lui répond que, comme il l'a indiqué lors de la dernière séance du Conseil municipal et il conseille de relire le procès-verbal, il semblerait que ce projet suscite une levée de boucliers chez certains habitants. Dès qu'il aura du temps, il envisage d'organiser une rencontre avec les habitants de la rue du Faubourg pour comprendre ce qui se passe et savoir qu'elles sont leurs attentes.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart rappelle que ce projet ne peut pas en l'état se réaliser car le crédit d'investissement n'a pas été voté.

Mme Anne Jaggi indique qu'une bande blanche avait été marquée au sol au Chemin du Bois-

de-By et, bien qu'il y ait peu de trafic sur ce chemin, elle les encourage à aller voir la couleur de la bande, une année seulement après avoir été peinte, ce qui leur permettra de réfléchir sur l'utilité de faire la même chose aux rues précitées.

M. le président rajoute qu'énormément de choses circulent à propos de la rue du Faubourg et de ses aménagements futurs. Il indique que tout est loin d'être juste et que c'est bien pour cela qu'il préfère que tout le monde soit au courant de ce qui serait fait, de ce qui ne le serait pas et comment cela serait fait. Il répète que cela ne sert à rien de braquer des habitants et de créer des tensions inutiles.

Il conclut en disant que, vu le nombre important de gros dossier en cours, qui ont été discutés et votés précédemment et pour lesquels l'ensemble de l'exécutif est très mobilisé, n'y lui n'y ses adjoints n'ont le temps de s'occuper de ce projet. Pour l'instant, ce dossier n'est pas une de ses priorités.

Plus personne ne désire prendre la parole. Il est rappelé que tout le monde est invité par l'amicale de la pétanque, à manger la raclette au carnotzet. La séance est levée par M. le président à 21h10.